

# **CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DANS LES RELATIONS PROFESSIONNELLES**

L'association VILTAIS est particulièrement attachée au respect entre les hommes et les femmes et au code de bonne conduite, indispensable au bon fonctionnement d'équipe et à un bon climat de travail.

Ce code de bonne conduite s'inscrit dans les valeurs et fondamentaux de l'association.

## Objet de la charte :

L'objet de la Charte est de rappeler les bonnes pratiques dans les relations professionnelles au sein de l'association VILTAIS.

A ce titre la charte est intégrée au règlement intérieur de l'entreprise

La présente charte s'applique à l'ensemble du personnel, quel que soit sa fonction, son ancienneté et son sexe.

Il s'agit ici de l'ensemble des comportements de chaque individu qui fixe la qualité des relations humaines entre les collaborateurs :

- vis-à-vis de lui-même,
- vis-à-vis de l'association,
- vis-à-vis d'autrui.

Pour avoir un comportement référent, chacun doit faire preuve de :

- Respect :
  - Comprendre et tolérer les différences de chacun
  - Respecter les autres, leur travail et leurs valeurs
  - S'exprimer avec correction et respect de l'autre quelle que soit la situation
- Engagement et partage :
  - S'impliquer dans la démarche de l'entreprise et dans son travail
  - Favoriser l'échange, le dialogue et l'écoute pour éviter les conflits
- Considération :
  - Savoir soutenir, aider et accompagner les membres de son équipe : encouragement et reconnaissance
  - Etre vigilant face aux signes de mal-être et réagir si nécessaire